

## PROMOUVOIR LE LEADERSHIP DE L'AFRIQUE DANS LA RÉDUCTION DES FLUX FINANCIERS ILLICITES

### APNIFFT 2024 FEUILLE DE ROUTE

Nous, députés de 34 pays africains, dont l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Es-watini, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau et la Côte d'Ivoire, Congo Brazzaville, Kenya, Libéria, Malawi, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe, réunis pour le Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT) conférence continentale à Nairobi, Kenya du 25 au 26 octobre 2023.

Lors de nos délibérations, nous avons reconnu que nous sommes :

**Profondément préoccupé** par le fléau persistant des flux financiers illicites (FFI) et par l'omniprésence des inégalités fiscales dans tous les pays africains, avec un impact désastreux sur le bien-être de la population de notre continent.

**Conscients** que l'Afrique devra mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux crises mondiales et se réaligner sur les priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons et les objectifs de développement durable (ODD).

**Consciente** que l'Afrique détient d'importants gisements de ressources naturelles telles que des terres arables, des sources d'eau douce, une faune sauvage, des forêts et environ 30 pour cent des réserves minérales mondiales.

**Reconnaissant** que le rythme de la réduction de la pauvreté en Afrique a été lent par rapport à d'autres régions du monde.

**Reconnaissant** que la persistance des flux financiers illicites (FFI) en provenance d'Afrique limite considérablement la capacité des pays africains à mobiliser des financements essentiels pour les initiatives de développement, la fourniture de services publics essentiels et le renforcement de la résilience dans le contexte de multiples crises simultanées.

**Préoccupé** par les défis multiformes qui aggravent le problème des flux financiers illicites, notamment le manque de transparence fiscale, les incitations fiscales injustifiées, la difficulté de taxer le secteur numérique, la complexité de la taxation des sociétés multinationales et l'architecture financière internationale archaïque.

**Saluant** les efforts du Groupe africain aux Nations Unies pour promouvoir des réformes globales de l'architecture financière internationale.

**Nous réaffirmons par la présente** notre engagement individuel et commun à accélérer notre rôle de législateurs dans la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Nous nous engageons donc à entreprendre les actions suivantes :

1. Exercer nos responsabilités de contrôle et législatives pour garantir que nos gouvernements intensifient la mobilisation des ressources intérieures par des moyens efficaces et innovants pour financer une croissance durable et inclusive.
2. Travailler avec l'Union africaine et d'autres institutions panafricaines pour sensibiliser, galvaniser le soutien et s'engager dans des interventions stratégiques aux niveaux national, régional et continental pour réduire les FFI.
3. Renforcer le travail des caucus nationaux et régionaux de l'APNIFFT en sensibilisant les parlementaires aux effets néfastes des FFI sur l'économie et la société et en encourageant les parlementaires à plaider en faveur de la transparence fiscale et des mesures anti-FFI.
4. Appeler à l'accélération de la mise en œuvre des engagements antérieurs pris en faveur d'une transparence et d'une responsabilité accrues au niveau mondial en ce qui concerne la mise en œuvre de registres de propriété effective avec des dispositions d'accès public.
5. Remettre systématiquement en question la pratique gouvernementale consistant à accorder des incitations fiscales inutiles sans procéder à une analyse coûts-avantages appropriée, affectant ainsi la mobilisation des ressources intérieures.
6. Soutenir les efforts du Groupe africain aux Nations Unies pour faire pression en faveur de réformes globales de l'architecture financière internationale, y compris en faveur d'une convention-cadre globale des Nations Unies sur la fiscalité.
7. Favoriser la collaboration avec les organisations internationales et d'autres parlements pour lutter contre les flux financiers transfrontaliers illicites et les pratiques fiscales dommageables.
8. Contribuer à l'amélioration de la gouvernance des incitations fiscales à travers l'Afrique en renforçant la transparence et la responsabilité dans l'évaluation, l'octroi et l'évaluation des incitations fiscales aux niveaux national et régional.
9. Renforcer les efforts et les efforts de renforcement des capacités pour améliorer les niveaux d'alphabétisation sur les conditions financières des contrats de l'industrie extractive afin d'améliorer la surveillance pendant la négociation du contrat.
10. Faire pression en faveur de réformes législatives garantissant la transparence des contrats des industries extractives pour un contrôle accru des nouvelles transactions dans les pays africains riches en ressources.
11. S'engager à promulguer, réviser et renforcer les législations et réglementations pour freiner les flux financiers illicites, promouvoir la transparence, l'équité et la responsabilité dans nos pays respectifs.



Chenai Mukumba

**Directrice générale**

**Réseau pour la justice fiscale en Afrique**



Dr Khanyisile Litchfield- Tshabalala (PhD)

**Président APNIFFT**

